



LES MESURES D'URGENCE

CIUSSS de la Capitale-Nationale



Qu'est-ce que les **mesures d'urgence**?

Un ensemble de procédures permettant aux ressources disponibles et adéquates de faire face à une situation d'urgence régie par un code de couleur. Elles sont essentielles pour garantir la sécurité et l'intégrité des usagers, des employés et des visiteurs. Elles permettent la conduite d'actions efficaces afin d'éviter qu'une situation dégénère ou qu'il y ait une rupture de services.

Déploiement des **mesures d'urgence**

Le projet de déploiement des mesures d'urgence dans l'ensemble des installations du CIUSSS vise à mettre en place les plans opérationnels de mesures d'urgence détaillés (POMUD), selon les nouvelles procédures de mesures d'urgence particulières à chaque installation.

Par conséquent, l'implantation de ces mesures d'urgence permettra d'harmoniser l'ensemble des pratiques qui étaient en place dans les anciens établissements.

De plus, cela permettra :

- d'uniformiser les outils nécessaires à la gestion des mesures d'urgence
- de définir les rôles et les responsabilités des acteurs impliqués
- d'assurer une cohérence dans les interventions.

12 codes de couleur

| | | |
|---|---------------|-------------------------------------|
|  | BLEU | Arrêt cardiaque |
|  | ROSE | Arrêt cardiaque pédiatrique |
|  | BLANC | Personne violente |
|  | ROUGE | Incendie |
|  | ARGENT | Menace armée |
|  | NOIR | Colis suspect ou appel de menace |
|  | BRUN | Déversement de matières dangereuses |
|  | VERT | Évacuation |
|  | GRIS | Fuite toxique externe |
|  | JAUNE | Recherche d'usager manquant |
|  | ORANGE | Réception massive de blessés |
|  | MAUVE | Premiers secours, premiers soins |

Consigne en attente du déploiement des nouvelles procédures de mesures d'urgence dans votre installation :



D'ici à ce que les nouvelles procédures soient déployées partout, il est primordial de continuer à appliquer les procédures des mesures d'urgence qui étaient en place dans les anciens établissements.

Si ces procédures sont inaccessibles ou vous sont inconnues, veuillez, sans hésiter, communiquer avec votre gestionnaire qui entrera en contact avec le gestionnaire répondant de votre installation.

D'ailleurs, nous vous invitons à vérifier au dos de votre carte d'employé si l'autocollant des codes de couleurs des situations d'urgence s'y trouve. Pour vous le procurer, adressez-vous à votre gestionnaire.

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec l'équipe de coordination de la sécurité civile et des mesures d'urgence à l'adresse suivante : securitecivile.ciusscn@sss.gouv.qc.ca



Zone CIUSSS :

La section des *Mesures d'urgence* est actuellement en cours de révision et sera prochainement disponible à l'adresse suivante :

<http://zone-ciuss.r03.rtss.qc.ca/dqepe/Pages/Accueil-DQEPE.aspx>

Suivons le guide
QUALITÉ

Outils

En situation d'urgence, il s'avère crucial de connaître les interventions à réaliser de façon rapide et sécuritaire. C'est pourquoi 3 outils sont à votre disposition :

Plan de mesures d'urgence (PMU)



Plan opérationnel des mesures d'urgence (POMU)



Plan opérationnel des mesures d'urgence détaillé (POMUD)



Le PMU est le cadre de référence en mesures d'urgence du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Il définit les assises en mesures d'urgence (l'ensemble des politiques et/ou procédures), la charte des codes de couleur, la structure en mesure d'urgence, le schéma d'alerte et de mobilisation ainsi que les rôles des différents intervenants.

Où est-il ? : Au secrétariat d'une unité ou d'une installation, ainsi que dans la Zone CIUSSS.

À qui s'adresse-t-il ? : À tous les usagers, employés et visiteurs du CIUSSS.

Le POMU est un recueil de fiches donnant les consignes simples et universelles à poser lors d'une situation d'urgence régie par les codes de couleur. Les actions immédiates sont décrites pour les différents acteurs. En cas d'urgence, vous devez le consulter !

Où est-il ? : Dans les lieux stratégiques tels que l'entrée principale d'une installation, au poste ou au secrétariat d'une unité, près des ascenseurs, etc.

À qui s'adresse-t-il ? : À tous les usagers, employés et visiteurs du CIUSSS.

Le POMUD est un recueil des directives associées à chacune des situations d'urgence représentées par un code de couleur. Les directives sont adaptées aux particularités de chacune des installations. Le POMUD contient aussi des informations techniques, telles que les particularités associées à l'infrastructure du bâtiment.

Où est-il ? : Dans un cartable sous la responsabilité du gestionnaire répondant de chaque installation et à son substitut, aux équipes d'intervention formées et à la personne qui lance « le code ».

À qui s'adresse-t-il ? : Spécifiquement au gestionnaire répondant de chaque installation et à son substitut, aux équipes d'intervention formées et à la personne qui lance « le code ».

Ce que vous devez faire lorsque vous êtes témoin d'une situation d'urgence

1. Premièrement, **assurez votre sécurité**.
2. **Appelez le numéro d'urgence** interne qui se trouve à l'intérieur du POMU (soit le 911 ou le 5555) selon l'installation où se déroule la situation.
3. **Donnez** des informations détaillées et objectives concernant la situation.
4. **Attendez** le lancement du code de mesure d'urgence.
5. **Appliquez les mesures d'intervention appropriées** selon le code de mesures d'urgence répertoriées dans le **POMU**. Dans certains cas, des consignes supplémentaires peuvent être données par le gestionnaire répondant ou l'équipe d'intervention formée.
6. **Respectez** vos limites de connaissances et d'expertises lors de l'intervention. Ne tentez pas d'intervenir si vous n'avez pas la formation appropriée.

Ce que vous entendrez lors du déploiement d'une mesure d'urgence

- Lancement du code :** « **ATTENTION, ATTENTION, CODE [COULEUR] + LIEU EXACT.** » (vous l'entendrez 3 fois)
- Annulation du code :** « **ATTENTION, ATTENTION, CODE [COULEUR] ANNULÉ.** » (vous l'entendrez 3 fois)
- Alerte terminée :** « **ATTENTION, ATTENTION, CODE [COULEUR] TERMINÉ.** » (Vous l'entendrez 3 fois)

Repérez les « POMU » dans vos installations, En cas d'urgence, vous devrez les consulter !!!